Gestion et retraits des véhicules sur le parc privé bailleur

C'est un sujet récurrent qui génère des troubles, des conflits et autres atteintes à la tranquillité résidentielle voire à la tranquillité publique. Il peut même engager lourdement la responsabilité de l'organisme, par exemple en cas d'incendie.

Le bailleur peut se sentir démuni sans une connaissance des limites de son action et celles de son partenaire et/ou prestataire.

Programme édité le 23/11/2026

Contact & Inscriptions
Tél. : 01 42 29 57 50
inscription@habitat-social.com

Coordination pédagogique
François Martinelli
fmartinelli@habitat-social.com

Durée	Mode d'organisation :
7 heures	Mixte

SATISFACTION MOYENNE
Données non disponibles
Moyenne des notes attribuées au module par les participants, exprimée sur 100, sur les 12 derniers mois glissants. Source : Dendreo.

PUBLIC

- Chargés de sûreté et de tranquillité résidentielle
- Directeurs d'agence et responsables de proximité
- Chargés de secteur
- Gardiens assermentés

PRÉREQUIS

aucun pré-requis

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Écoute et appréhension des besoins.
- Illustration de la formation au moyen de bonnes pratiques et d'exemples concrets (animations vidéo, images et cas pratiques)
- Échanges à partir des questions des participants.
- Un espace extranet pour préparer sa formation.
- Un support pédagogique disponible sur chaque extranet participant en amont de la formation

Support de formation accessible sur votre extranet participant.

SATISFACTION ET EVALUATION

- Évaluation des acquis en lien avec les objectifs pédagogiques.
  1. **Auto-positionnement** : Questionnaire avant et après la formation pour mesurer l'évolution des compétences.
  2. **Validation des acquis** : Quiz et exercices pendant la formation pour ancrer les connaissances.

Objectifs pédagogiques

- **Objectif 1 :** Connaitre la réglementation
- **Objectif 2 :** Mettre en place une procédure adaptée à l'office et/ou à la commune
- **Objectif 3 :** Mobiliser les partenaires et définir le type de besoin du prestataire.

Programme de la formation

Apprendre et reconnaitre les différentes situations

- Occupant sans droit ni titre, épave, mécanique sauvage (…)
- Véhicules concernés
- Les différents lieux et les statuts juridiques (voie privée ou ouverte à la circulation)

Cadre légal et réglementaire

- Les différents codes (code de la route, code de l'environnement…)
- Pouvoir de police du maire.
- Notion de maître des lieux
- Le rôle de l'officier de police judiciaire (OPJ) et de la police municipale

Définir une procédure interne en fonction de son parc et de ses besoins.

- L'action et la responsabilisation des partenaires et des prestataires
- Mise en place d'une procédure et d'un suivi

Reconnaissance de la formation

Formation professionnelle continue non certifiante. Une attestation individuelle de formation ou un certificat de réalisation est remis à l'issue de la formation.

Modalités et délais d'accès

Inscription en ligne sur www.habitat-social.com ou par bulletin adressé à inscription@habitat-social.com. Accès à la session choisie sous réserve des places disponibles. Accusé de réception sous 48 heures ouvrées. En INTRA, les dates sont convenues avec le client.

3. **Satisfaction** : Questionnaire à chaud pour évaluer la qualité de la formation et recueillir des retours constructifs.

- Évaluation de l'action de formation en ligne sur votre espace participant.
- Suivi des présences tout au long de la formation.

MODALITÉS TARIFAIRES

Tarif HT : 750 € (TVA 20%)
Tarif spécial inscription 1 mois avant : -10%
sont inclus : les supports pédagogiques (en présentiel : les petits-déjeuners les repas et pauses-café)

ACCESSIBILITÉS

Accessibilité :
Toute les salles que nous choisissons pour les formations en présentiel sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. Pour toute question sur les conditions d'accessibilité de la salle, demande d'accessibilité de la salle, demande d'accessibilité complémentaire, en présentiel comme en distanciel : n'hésitez pas à contacter notre référent handicap Colette BOUKRIS au 01.42.29.57.50 ou cboukris@habitat-social.com

Restrictions alimentaires :
Si vous souffrez d'allergies, merci de nous en informer dès l'inscription afin que nous en informions le Chef

Financement

Financement par l'employeur ou le client. Une prise en charge peut être sollicitée auprès d'un OPCO ou d'un autre financeur, selon ses critères et après son accord. Cette formation n'est pas proposée au titre du CPF. Conditions de règlement et de prise en charge : CGV disponibles sur www.habitat-social.com.

Positionnement

En amont et en aval de la formation, le positionnement pédagogique sera effectué à l'aide d'un questionnaire d'auto-positionnement.

Calendrier des sessions

Dates et disponibilités : www.habitat-social.com ou 01 42 29 57 50.